

F

feuille de lierre

N° 43 - Juillet/Août 2008

EN BREF...

EN AMOUR, 7 ANS DE RÉFLEXION. EN AFFAIRES, 7 JOURS.

Pour de nombreuses ventes par correspondance, le consommateur dispose d'un délai de sept jours à compter de la livraison de la commande pour se rétracter, c'est-à-dire renvoyer, durant ce délai, le produit acheté pour échange ou remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge. Aucune justification n'est à fournir : un simple changement d'avis, ou une couleur qui ne plaît pas, ou simplement l'impulsion du moment qui est passée, peu importe : le fournisseur devra rembourser le consommateur au plus tard dans les 30 jours suivant l'exercice du droit de rétractation. Attention toutefois : ce droit de rétractation n'existe qu'envers les professionnels. Il n'est pas opposable à un particulier qui vendrait (sur un site d'enchère, par exemple). Qui plus est, il convient de lire les Conditions Générales de Vente du fournisseur pour prendre connaissance des modalités de retour du produit.

Et l'association dans tout ça, me direz-vous ?

L'association consommatrice ne peut a priori pas faire usage de ce droit, celui-ci étant réservé aux personnes physiques.

A contrario, l'association commerçante qui vendrait des produits par correspondance (par le biais de son site internet par exemple) se verrait dans l'obligation de respecter ce droit de rétractation vis-à-vis de ses clients ou usagers.

Si votre association propose des articles à la vente par correspondance, la lecture des articles L121-18 et suivants du Code de la Consommation s'avère indispensable. Rappelons que ce Code (et tous les autres) est librement consultable sur Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

SORTIR

CABOTINAGE

Une ondée passagère ? Courez vous abriter au Théâtre de Chés Cabotans d'Amiens. Du 15 juillet au 31 août, Lafleur et ses comparses accueilleront chaleureusement les touristes trempés et les Picards imperméabilisés.



Au programme, du mardi au dimanche (sauf le 15 août) :

- exposition gratuite de 10h à 12h (sauf le dimanche matin) et de 14h à 18h
- spectacle à 18 h : « CH'PECCAVI D'LAFLEUR PIS SANDRINE », bouffonnerie picarde de Jean-Jacques Nasoni dans laquelle Lafleur-Adam et Sandrine-Eve seront les deux héros de la Création du Monde et de l'Homme... à la sauce picarde ! (à partir de 6 ans). En seconde partie, les aventures de nos deux héros se poursuivront à vue avec la bouffonnerie picarde de Maurice Démon « L'ATTAQUE D'APOPLEXIE ».

Renseignements et réservations : Théâtre de Chés Cabotans d'Amiens - 31, rue Edouard David - 80000 AMIENS - 03 22 22 30 90

À LIRE en attendant une éclaircie

SPLendeurs et MISÈRES DU TRAVAIL ASSOCIATIF

« Les Mondes du Travail » est une revue semestrielle animée par une association qui porte le même nom. Le dernier numéro paru contient un dossier intitulé « Splendeurs et misères du travail associatif ». On y lira des articles sur l'emploi salarié dans le secteur associatif, les enjeux professionnels et organisationnels autour du bénévolat d'entreprise, les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis, le marché du travail sportif, la place du travail dans les services aux familles. Un numéro qui intéressera donc le monde associatif !

On peut se le procurer pour un prix fort raisonnable (à partir de 11 €) en contactant la revue : www.lesmondesdutravail.net

Les Mondes du Travail - EFRESS - Faculté de Philosophie, Sciences Humaines et Sociales - Chemin du Thil - 80025 Amiens cedex

TERRITOIRES EN MOUVEMENT : LE CAS DE LA PICARDIE

Cette enquête, réalisée par Frédéric Seitz, propose une nouvelle lecture des politiques conduites depuis la mise en œuvre de la décentralisation. Elle présente des exemples de transformations urbaines, environnementales et architecturales développées grâce aux initiatives d'élus locaux de Picardie.

Édition Licorne - 35, rue Alphonse Paillat - 80000 AMIENS - 17 € - 220 pages

GRATICIEL

LOTUS SYMPHONY

La société IBM lance Lotus Symphony, une suite bureautique gratuite destinée à concurrencer Microsoft Office (payante). Basée sur Open Office (autre suite bureautique gratuite bien connue, et que nous utilisons d'ailleurs à l'O.V.A.C.A.M.), Symphony fonctionne sous Linux ou Windows (XP ou Vista uniquement) et propose un logiciel de traitement de texte, un tableur et un logiciel de présentation, tous trois très évolués et permettant une utilisation professionnelle. Symphony est aussi pleinement compatible avec les fichiers créés à l'aide d'Open Office ou de Microsoft Office. Assez gourmande en mémoire, son utilisation nécessitera une machine performante, tout comme ses concurrentes.

Lotus Symphony est téléchargeable depuis cette adresse : <http://symphony.lotus.com> (attention : le site est en anglais mais il est possible de télécharger une version française du logiciel).



Crédit photo : Dominique Pomié - <http://www.flickr.com/photos/dompom/> - licence Creative Commons

Orage, Ô désespoir, Ô averse ennemie...

Toute l'équipe de l'O.V.A.C.A.M. vous souhaite un été chaud et ensoleillé
(où que vous soyez)
et vous donne rendez-vous en septembre !

À MÉDITER en écoutant la pluie tomber

MANUEL DE BONNES MANIÈRES

La Chaire « Entrepreneurat Social » de l'ESSEC (École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales) vient d'éditer un guide conseil à destination des dirigeants d'associations : « Bonnes Pratiques et Transparence associatives ». Très pratique et très simple d'utilisation, il liste les questions que tout dirigeant ou adhérent soucieux de démocratie et de transparence au sein de sa structure devrait se poser. Au total, c'est 118 critères qui sont ainsi proposés à l'évaluation du bénévole associatif.

Le guide est gratuit et peut se télécharger sur le site de la chaire de l'ESSEC (www.essec-entrep-social.com) ou sur celui de l'O.V.A.C.A.M. (www.ovacam.asso.fr) sur la page d'accueil.

NOUVELLE ADHÉSION

GRUPE LOCAL DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

*Siège social : 168, rue Jules Barni 80000 AMIENS
Adresse postale : O.V.A.C.A.M. - 3, place Louis Dewailly - BP40326 - 80003 AMIENS cedex 1*

Objet social : Conformément à l'objet et la nature de l'association « Observatoire international des Prisons – section française », dite « OIP-SF », l'association OIP-Amiens est en charge de l'observation du lieu de détention « Maison d'arrêt d'Amiens ».

OIP-Amiens dresse et fait connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées ; alerte l'opinion, les pouvoirs publics, les organismes et organisations concernés, sur l'ensemble des manquements observés ; informe les personnes détenues de leurs droits ; soutient leurs démarches pour les faire-valoir.



O.V.A.C.A.M. Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Hervé Loth
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression O.V.A.C.A.M.

